



Livret d'epargne populaire

Par **romarin**, le **05/03/2011** à **15:55**

Bonjour,

Ma banque a fermé mon LEP de manière abusive le 24 janvier 2011 alors qu'elle ne m'avait demandé aucun justificatif comme elle le faisait d'habitude, et on m'a viré la somme du LEP sur un autre compte sans me demander mon avis ni même m'informer de quoique ce soit.

La banque a reconnu que je n'étais pas la seule dans ce cas et que c'était une erreur car les courriers n'ont pas été envoyés à temps.

J'ai fourni les justificatifs nécessaires et on m'a dit que le LEP serait de nouveau ouvert sans incidence, et en effet le LEP vient d'être réouvert ces jours-ci avec la même somme, mais cela a pris plus d'un mois.

1) Comment puis-je être sûre que les intérêts de cette période de fermeture (sachant que le taux d'intérêts a augmenté début février) seront bien pris en compte ?

2) Dois-je faire un courrier écrit et à qui ?

J'avais remis à ma conseillère une lettre demandant qu'on me verse les intérêts de manière rétroactive mais je ne sais si elle a fait suivre la lettre, elle m'a vaguement rassurée.

Merci de votre attention et de votre éclairage, cordialement.

RM

Par **mimi493**, le **07/03/2011** à **08:02**

Quand on se sent obligé de spammer, c'est qu'il y a anguille sous roche

Par **romarin**, le **07/03/2011** à **17:54**

Bonjour,
pouvez-vous me dire ce que vous entendez par "spammer" ?
merci.